



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 76952

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc * appelle, de nouveau, l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'intérêt et l'importance de la baisse du taux de TVA dans l'hôtellerie et la restauration. Cette mesure avait été annoncée le 23 juillet 2003 par la Commission européenne. Ultérieurement, l'application de cette mesure a été prévue au 1er janvier 2005, selon les informations qu'il lui a communiquées, en réponse à sa question écrite n° 63971 du 26 avril 2005 (JO - AN - 17 mai 2005). A la veille de la mise en oeuvre effective de cette mesure au 1er janvier 2006, il lui demande l'état actuel de sa concrétisation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement reste fortement mobilisé sur l'objectif de la baisse du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui demeure la voie privilégiée pour parvenir à une relance de l'emploi dans ce secteur. Malgré les signes encourageants qui ont pu être donnés par nos partenaires au cours de ces trois années de négociation et la détermination très forte du Gouvernement de les rallier à sa proposition d'extension du taux réduit de la TVA aux services de la restauration, le dernier conseil des ministres des finances de l'Union européenne qui s'est tenu le 24 janvier dernier n'a pas permis d'obtenir l'accord unanime qui aurait permis l'application de cette mesure dans le respect du droit communautaire. Cela étant, le compromis qui vient d'être obtenu par la présidence autrichienne entre les 25 États membres de l'Union prévoit qu'une étude sera confiée à des experts indépendants afin d'évaluer l'impact que pourrait avoir sur le marché intérieur l'application de taux réduits sur les services qui sont rendus localement. Il est important de relever que le cahier des charges de cette étude comporte, à la demande de la France, une mention spéciale sur les services de restauration. Si ce rapport, qui sera remis au Conseil par la Commission avant la fin de l'année 2007, conclut - comme nous l'estimons - que des mesures de ce type n'induisent pas de perturbations dans le bon fonctionnement du marché intérieur, la France disposera d'arguments de poids pour solliciter la poursuite des négociations sur ces nouvelles bases.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76952

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10090

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3078